6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Magasins Hart Inc.

Interdit à Magasins Hart Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 29 janvier 2012 ainsi que ses états financiers intermédiaires, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 avril 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 6 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0161

6.5.2 Révocations d'interdiction

Capital Nx Phase inc.

Révoque la décision 2010-FIIC-0126, prononcée le 20 mai 2010, adressée à Capital Nx Phase inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur parce que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

La révocation est prononcée le 3 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0160

Magasins Hart Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2012-FIIC-0131, prononcée le 13 juin 2012, limitée à Jean-Pierre Brunet, William Cleman, Robert Farah, Pat Filippelli, Robert Harritt, Harry Hart, Jeff Hart, Gérard Limoges et Francine Perras d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Magasins Hart Inc. parce qu'une interdiction d'opérations sur valeurs visant Magasins Hart Inc., ses porteurs de titres, tous les courtiers et leurs représentants, ainsi que toute personne a été prononcée le 6 août 2012.

Décision n°: 2012-FIIC-0162